



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 62410

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les restrictions apportées au financement de l'aide ménagère aux personnes âgées, par les circulaires que met en oeuvre la CRAM Nord Picardie. Au moment où s'élabore avec l'allocation personnalisée d'autonomie une réforme sociale qui doit permettre d'élargir la solidarité nationale à ces catégories, particulièrement dépendantes et fragilisées par l'âge ou des revenus insuffisants, la gestion comptable de l'aide ménagère menace de se traduire par des rejets de demandes, des restrictions d'heures accordées et des suppressions de postes avec des conséquences intolérables pour les employées concernées, souvent en charge de foyers monoparentaux. Il lui demande de prendre les directives rétablissant l'esprit et les moyens des orientations jusqu'ici mises en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62410

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juin 2001, page 3469